



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES externe**

**Section : Langues kanak : Drehu**

**Session 2024**

Rapport de jury présenté par :  
Stéphanie GENEIX-RABAULT  
Maîtresse de conférences des universités  
Présidente de jury



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*Les rapports des jurys des concours de recrutement sont établis sous la responsabilité des présidents de jury.*

|  |    |
|--|----|
| Remerciements  | 3  |
| Rappel général de l'organisation des épreuves                              | 3  |
| Rappel de la nature des épreuves du concours                               | 4  |
| Épreuves d'admissibilité   | 4  |
| Épreuve écrite disciplinaire de langue kanak                               | 4  |
| Épreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle               | 5  |
| Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue kanak choisie | 6  |
| Épreuves d'admission   | 7  |
| Épreuve de leçon   | 7  |
| Épreuve d'entretien  | 8  |
| Résultats et bilan de la session 2024                                      | 10 |
| Rappel préliminaire  | 10 |
| Chiffres   | 10 |
| Option disciplinaire choisie   | 10 |
| Synthèse des épreuves d'admissibilité du CAPES externe drehu (2024)        | 11 |
| Épreuve écrite disciplinaire de langue kanak drehu                         | 11 |
| Partie composition en langue kanak drehu                                   | 12 |
| Partie traduction : thème ou version                                       | 13 |
| Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant en langue kanak drehu       | 13 |
| Épreuve écrite disciplinaire de français                                   | 15 |
| Épreuve écrite disciplinaire d'histoire-géographie                         | 15 |



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Remerciements

En tant que présidente du jury, je tiens à remercier tous les personnels de la DGRH du ministère de l'éducation nationale et du Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, pour l'organisation du concours, sa mobilisation et son accompagnement dans son déroulement. De chaleureux remerciements sont également adressés à tous les membres du jury qui ont accepté de s'engager dans la mise en œuvre de cette session 2024 : à toutes et tous, *OLETI ATRAQATR* ('merci beaucoup').

## Rappel général de l'organisation des épreuves

Pour les épreuves du CAPES externe de la section langues kanak, c'est la langue **drehu** qui a été retenue pour cette session 2024.

L'ensemble des épreuves du CAPES externe langues kanak : drehu « vise à évaluer les capacités du candidat au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement ».

Pour rappel, les épreuves comprennent :

- « trois épreuves écrites d'admissibilité : deux épreuves disciplinaires et une épreuve disciplinaire appliquée ;
- deux épreuves orales d'admission : une épreuve de leçon et une épreuve d'entretien.

Les épreuves sont notées de 0 à 20.

Pour les épreuves d'admissibilité une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire. Pour les épreuves d'admission, la note 0 est éliminatoire.

**Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve, de s'y présenter en retard après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, de rendre une copie blanche, d'omettre de rendre la copie à la fin de l'épreuve, de ne pas respecter les choix faits au moment de l'inscription ou de ne pas remettre au jury un dossier ou un rapport ou tout document devant être fourni par le candidat dans le délai et selon les modalités prévues pour chaque concours entraîne l'élimination du candidat ».**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rappel de la nature des épreuves du concours**

Les modalités d'organisation des concours des CAPES de langues kanak sont régies par l'**Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré** (tous les éléments rappelés *infra* sont extraits de cet arrêté).

### **Épreuves d'admissibilité**

« Pour les épreuves relatives aux langues kanak, un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) sont inscrits au programme du concours. Le thème est renouvelé tous les deux ans, les axes par moitié chaque année. Ce programme fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale. Des ouvrages illustrant le programme du concours peuvent être proposés à l'étude, à l'appui de celui-ci, ou faire l'objet d'une bibliographie indicative.

### **Épreuve écrite disciplinaire de langue kanak**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. L'épreuve se compose de deux parties :

- Une composition en **langue kanak** à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
- Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Épreuve écrite disciplinaire dans une discipline optionnelle**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Le candidat a le choix, lors de l'inscription au concours, entre les options suivantes : français, histoire et géographie, mathématiques, anglais, espagnol.

**Option français** : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de lettres, lettres modernes

- Durée : 6 heures

Dissertation à partir d'un sujet portant sur un œuvre littéraire de langue française inscrite au programme. Le programme est composé de six œuvres, pouvant être prises du Moyen-Âge à nos jours. Il est périodiquement renouvelé en tout ou partie, et fait l'objet d'une publication sur le site internet du ministère chargé de l'éducation nationale.

Au titre de la même session, le programme et le sujet sont communs avec l'épreuve écrite disciplinaire de français prévue pour les lettres classiques.

**Option histoire et géographie** : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe d'histoire et géographie

- Durée : 6 heures

L'épreuve prend la forme d'une composition.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Option anglais ou espagnol** : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de langues vivantes étrangères (anglais ou espagnol)

- Durée : 6 heures

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée.

L'épreuve se compose de deux parties :

1. Une composition en langue étrangère à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
2. Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

**Option mathématiques** : première épreuve écrite d'admissibilité du Capes externe de mathématiques

- Durée : 5 heures

L'épreuve permet d'apprécier la connaissance des notions du programme et l'aptitude à les mobiliser pour résoudre des problèmes. Elle sollicite également les capacités de raisonnement, de démonstration et d'expression écrite du candidat.

Le sujet est constitué d'un ou plusieurs problèmes.

**Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant sur la langue kanak choisie**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 2

L'épreuve place le candidat en situation de choisir des documents, d'en produire une analyse critique, puis de construire une séquence d'enseignement à partir du sujet remis par le jury. Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à concevoir et mettre en œuvre une séquence d'enseignement permettant la structuration des apprentissages à un niveau visé et au regard des instructions officielles.

L'épreuve, rédigée en **langue française**, prend appui sur des supports de natures différentes (texte, document audio présenté sous forme de script, iconographie, extrait de manuel, etc.) en lien avec le thème ou l'axe proposé au candidat et susceptibles d'être utilisés dans la cadre d'une séquence pédagogique au niveau ou dans les conditions d'enseignement indiqués par le sujet. Ils peuvent être accompagnés de documents annexes destinés à en faciliter la mise en perspective. Parmi ces supports, le candidat opère



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

des choix. Sur la base de l'étude et de la mise en relation des documents qu'il sélectionne, il conçoit et présente la séquence pédagogique qu'il envisage. Il mentionne ses objectifs (linguistiques, communicationnels, culturels, éducatifs, etc.) et les moyens et stratégies qu'il compte mettre en œuvre pour les atteindre en fonction de la classe.

Les textes en **langue kanak** qui figurent parmi les supports proposés à la réflexion du candidat comportent une sélection de faits de langue, signalés par un soulignement. Le candidat décrit, analyse et explicite en français, selon les indications mentionnées par le sujet, un ou des faits de langue dans la perspective du travail en classe lors de cette séquence pédagogique.

## Épreuves d'admission

### Épreuve de leçon

- Durée de la préparation : 3 heures
- Durée totale de l'épreuve : 1 heure maximum
- Coefficient 5

L'épreuve a pour objet la conception et l'animation d'une séance d'enseignement. Elle permet d'apprécier la maîtrise disciplinaire et la maîtrise pédagogique du candidat, notamment sa capacité à analyser, sélectionner et préparer des supports de travail de qualité pour la conception et la mise en œuvre de la séance.

L'épreuve prend appui sur un document audio ou vidéo en langue kanak se rapportant à l'un des thèmes ou axes figurant au programme des classes de collège et de lycée et ne dépassant pas trois minutes. Le candidat peut être conduit à rechercher, pendant le temps de préparation, un ou deux autres documents en lien avec celui proposé dans l'objectif de la conception de la séance, au sein d'un ensemble documentaire mis à sa disposition ou par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un matériel lui permettant d'accéder à internet, selon l'organisation retenue par le jury.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

### Première partie

- Durée de la première partie : 30 minutes maximum (exposé : 15 minutes maximum ; entretien : 15 minutes maximum).



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Une première partie en langue kanak pendant laquelle le candidat restitue, analyse et commente le document audio ou vidéo proposé par le jury, puis présente le ou les documents qu'il a choisi(s) et explicite ses choix en prenant soin de les replacer dans la perspective d'une exploitation en classe.

Des éléments de contexte portant sur l'exercice du métier, qu'il exploite pendant le temps de préparation, peuvent éventuellement être fournis au candidat. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury.

## **Seconde partie**

- Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 20 minutes maximum ; entretien : 10 minutes maximum).

Une seconde partie en français pendant laquelle le candidat présente au jury les objectifs d'une séance de cours et expose ses propositions de mise en œuvre.

Le candidat propose des pistes d'exploitations didactiques et pédagogiques du document audio ou vidéo et, le cas échéant, du ou des documents qu'il a choisis. Il construit sa proposition en fonction de l'intérêt linguistique et culturel que les documents présentent ainsi que des activités langagières qu'ils permettent de mettre en pratique selon la situation d'enseignement choisie et le niveau visé. Le candidat propose un déroulement cohérent avec des exemples concrets d'activités. Cet exposé est suivi d'un entretien avec le jury durant lequel il est amené à justifier et préciser ses choix.

## **Épreuve d'entretien**

- Durée de l'épreuve : 35 minutes
- Coefficient : 3

L'épreuve d'entretien avec le jury porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien se déroule en français.

L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant notamment ses travaux de recherche, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury.

La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :





**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

- s'approprier les valeurs de la République, dont la laïcité, et les exigences du service public (droits et obligations du fonctionnaire dont la neutralité, lutte contre les discriminations et stéréotypes, promotion de l'égalité, notamment entre les filles et les garçons, etc.),
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Le candidat admissible transmet préalablement une fiche individuelle de renseignement établie sur le modèle figurant à l'annexe VI de l'[arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du Capes](#), selon les modalités définies dans l'arrêté d'ouverture ».



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Résultats et bilan de la session 2024

### Rappel préliminaire

Pour rappel, l'Arrêté du 25 janvier 2021 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré précise que : « Le fait de ne pas participer à une épreuve ou à une partie d'épreuve (...) entraîne l'élimination du candidat ».

### Chiffres

Pour cette session 2024, il y avait deux candidats inscrits. **Aucun candidat ne s'est présenté** aux épreuves écrites du CAPES externe drehu. **Les deux candidats ont donc été éliminés du fait de leur absence.** Par conséquent, les **épreuves orales d'admission n'ont pas eu lieu.**

**Aucun candidat n'a été admis** au CAPES externe drehu 2024.

| Nombre de postes déclarés | Nombre d'inscrits | Nombre de présents aux épreuves écrites d'admissibilité | Nombre d'éliminés car absents | Nombre d'admis |
|---------------------------|-------------------|---|-------------------------------|----------------|
| 1                         | 2                 | 0   | 2                             | 0              |

### Option disciplinaire choisie

Le CAPES externe drehu est bivalent, ce qui signifie que dans le cadre du concours, des épreuves en drehu et dans une discipline optionnelle sont prévues. Au moment de leur inscription, les candidats ont choisi les options suivantes :

- option français : 1 candidat ;
- option histoire-géographie : 1 candidat.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Synthèse des épreuves d'admissibilité du CAPES externe drehu (2024)**

*(Rapport rédigé par Stéphanie Geneix-Rabault et Fabrice Wacalie)*

### **Épreuve écrite disciplinaire de langue kanak drehu**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

L'épreuve permet d'évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à la mise en œuvre des programmes d'enseignement du collège et du lycée. L'épreuve se compose de deux parties :

- Une composition en **langue kanak** à partir d'un dossier constitué de documents de littérature et/ou de civilisation et pouvant comprendre également un document iconographique. Le dossier est en lien avec le thème ou un des axes inscrits au programme.
- Au choix du jury, un thème et/ou une version. Cet exercice peut être réalisé à partir d'un des documents du dossier.

Pour la session 2024, un thème (programmes de collège) et quatre axes (programmes de lycée) étaient inscrits au programme du concours :

- Thème (programme collège) : Rencontres avec d'autres cultures ;
- Axe 1 (programme lycée) : Espace privé, espace public ;
- Axe 2 (programme lycée) : Identités et échanges ;
- Axe 3 (programme lycée) : Le passé dans le présent ;
- Axe 4 (programme lycée) : Sauver la planète et penser les futurs possibles.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Partie composition en langue kanak drehu**

Pour cette épreuve de composition, le dossier soumis à l'analyse et à la composition des candidats se composait d'un corpus de plusieurs documents marqués du sceau de la diversité étaient : diversité d'auteurs, diversité de genres littéraires, diversité de supports artistiques, etc. Chacun traitait un axe particulier en rapport avec le thème général « sauver la planète ». Il comprenait les documents suivants :

- « Paroles d'Océan », Hna xom qangöne lo itre huliwa i Simane, Paroles d'Océan (avec l' Académie des Langues Kanak la page et le Centre culturel Tjibaou, publié sur la page Facebook « J'aime les réserves XXL », 21 mars 2021) ;
- « Tusi ne la katre atr ka hane melën la saa me gejë madra », (texte drehu proposé et traduit par Zenon Wejiem, novembre 2023) ;
- « Tha Munun », Extrait traduit de « La pêche au picot », par Atrua (Vhalik, 19.12.2022 : <https://la1ere.francetvinfo.fr/nouvellecaledonie/programme-audio/vhalik-79a9be85-b59c-4c7c-b050-b343dda984f5/>) ;
- « Bernard-Plastique », Extrait de la page Facebook « Caledoclean », 5 septembre 2019.

Ce corpus, étroitement lié au thème imposé, permettait de dégager une problématique en lien avec le thème ou l'axe préétabli, tout en confrontant les divers documents présentés. La composition devait être structurée selon un plan clairement annoncé, en intégrant les documents du corpus tout en y ajoutant des connaissances personnelles.

Sur le plan des connaissances générales, les candidats devaient d'abord saisir l'importance de la préservation de l'environnement pour les îles du Pacifique et en particulier celles de Nouvelle-Calédonie dont les côtes en subissent les effets. Ils devaient être en mesure de décrire les conséquences immédiates du changement climatique et d'expliquer en quoi la culture drehu peut amener non seulement à plus de considérations de ces phénomènes mais également comment ses connaissances culturelles et expérientielles peuvent répondre aux enjeux du siècle présent et à venir.

Sur le plan linguistique, les candidats devaient être en mesure de saisir au moins deux registres de la langue kanak drehu : le standard et le littéraire. Ils devaient saisir également le vocabulaire inhérent à la thématique de la mer pour pouvoir comprendre l'ensemble des textes proposés. Cette compréhension se mesurait ainsi à la faculté de synthèse et de réinvestissement du vocabulaire dans la composition.



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Partie traduction : thème ou version

Pour cette épreuve de traduction, une bonne maîtrise des deux langues drehu et français est nécessaire. Une bonne compréhension du texte en langue drehu comme en français, et une bonne restitution du texte original étaient exigées.

Pour la traduction, le premier texte est un chant original créé par Annick Kasovimoin (ALK). Le second « L'homme et l'océan », est une création d'Alexandre Burane Trimari. Les deux textes, transposés en langue drehu, sont extraits de l'ouvrage coordonné par Pigeau, « Paroles d'Océan - Ateliers environnement, culture et langues », Nouméa, PEW-Fondation Bertarelli-Réserve marines XXL-ADCK-CCT-ALK, 2019-2020.

Pour cette épreuve, il était attendu des candidats qu'ils démontrent leurs compétences méthodologiques des techniques de traduction, en restituant le plus fidèlement possible dans la langue source, le texte initial, le ton, l'esprit du texte et la pensée exacte de l'auteur dans la langue cible. L'épreuve faisait aussi appel à la maîtrise de l'écriture, en français comme en drehu, selon les normes orthographiques de l'Académie des Langues Kanak. Pour se préparer à cette épreuve, il est conseillé de s'exercer régulièrement au thème et à la version à partir de textes variés (anciens, contemporains, sujets divers, etc.).

## Épreuve écrite disciplinaire appliquée portant en langue kanak drehu

Pour cette épreuve, le corpus proposé par le jury comprenait une diversité de documents d'appui qui relate dans des formes de discours différents, et à leur manière, l'importance de la préservation de l'environnement pour les habitants des îles du Pacifique.

Il comprenait les documents suivants :

- « Plastik », Marie-Angèle Yiiciipo Koteureu, texte original en nâ kwényï, *Paroles d'Océan*, octobre 2019). Extrait traduit de Pigeau (coordination), « Paroles d'Océan - Ateliers environnement, culture et langues », Nouméa, PEW-Fondation Bertarelli-Réserve marines, p. 2.
- « La pollution des canettes », interview de Pierre Hnawia, dans EPop la plateforme, réalisé par Laeticia Xölawawa, Michael Mole et Raïssa Taine, 2018 (<https://epop.network/fr/fr-oceanie/la-pollution-des-canettes/>).
- « Kola kuë iuhn ngöne la itre hnepeti së », extrait de texte drehu proposé et traduit par Zenon Wejiem (novembre 2023).
- « Melei Drehu » (<https://www.province-iles.nc/actualite/melei-drehu-fetons-le-deconfinement>).
- « Bato » ( [https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Pacific\\_Sun\\_Lifou.jpg](https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Pacific_Sun_Lifou.jpg)).



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Les documents d'appui mettent en contraste le développement économique et ses conséquences sur les côtes calédoniennes. D'un côté, le candidat pouvait ne porter intérêt que sur les conséquences désastreuses du tourisme de masse sur l'île de Lifou avec l'arrivée de grands paquebots. Mais il pouvait également choisir de montrer les bénéfices pour les populations de la manne financière apportée par le développement économique et proposer une voie résiliente capable de concilier les deux positionnements pour l'intérêt des habitants de l'île. Il aurait donc pu mettre en évidence les pratiques culturelles qui pouvaient être préservées ne serait-ce que pour le montrer aux étrangers en visite sur l'île. Le candidat devait ainsi être en mesure de produire une analyse critique de chacun des documents proposés en saisissant l'essentiel des messages exprimés parfois cachés dans un langage métaphorique.

Pour sa séquence pédagogique, il était attendu du candidat qu'il puisse utiliser le maximum des documents proposés avec l'objectif de conscientiser un public d'élèves aux conséquences du changement climatique et à la nécessité d'agir dans les gestes du quotidien. Celle-ci devait également mettre en évidence l'apport de la culture drehu (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans cette perspective. Sur le plan linguistique, les candidats pouvaient travailler les différentes formes de discours et le vocabulaire inhérent à la thématique de la mer et des techniques de pêche traditionnelle.

*Pour rappel*

*Aucun candidat ne s'est présenté à ces différentes épreuves.*



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE  
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Épreuve écrite disciplinaire de français**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Nous invitons les candidats à prendre connaissance et à lire attentivement le rapport du jury du CAPES externe de lettres : « Les rapports des jurys, établis sous la responsabilité des présidents de jury, commentent les sujets de la session et guident les futurs candidats sur les attentes des jurys. Ils sont en général disponibles dans le courant de l'été suivant les résultats d'admission des concours. Certains jurys n'établissent pas de rapports » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-capes-2024-1359>).

Les candidats trouveront dans le rapport de jury du CAPES externe de lettres, toutes les informations nécessaires : des recommandations essentielles pour se préparer au mieux, ainsi que des détails pertinents et rappels méthodologiques des attendus des examinateurs comme du jury.

*Aucun candidat ne s'est présenté à cette épreuve.*

**Épreuve écrite disciplinaire d'histoire-géographie**

- Durée : 6 heures
- Coefficient 1

Nous invitons les candidats à prendre connaissance et à lire attentivement le rapport du jury du CAPES externe d'histoire-géographie : « Les rapports des jurys, établis sous la responsabilité des présidents de jury, commentent les sujets de la session et guident les futurs candidats sur les attentes des jurys. Ils sont en général disponibles dans le courant de l'été suivant les résultats d'admission des concours. Certains jurys n'établissent pas de rapports » (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/sujets-et-rapports-des-jurys-capes-2024-1359>).

Les candidats trouveront dans le rapport de jury du CAPES externe d'histoire-géographie, toutes les informations nécessaires : des recommandations essentielles pour se préparer au mieux, ainsi que des détails pertinents et rappels méthodologiques des attendus des examinateurs comme du jury.

*Aucun candidat ne s'est présenté à cette épreuve.*